

**Motion du Groupe Sceaux Ensemble
en faveur de la promotion des pratiques sportives
pour la jeunesse, dans le cadre des JOP 2024**

Rapporteur : Jean-Christophe Dessanges

Rappel du contexte

Le 13 septembre 2017, à Lima au Pérou, Paris était officiellement désignée ville d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'été de 2024. Saisissant cette désignation historique, le gouvernement d'Edouard Philippe a alors lancé plusieurs initiatives en vue de faire de la France une Nation sportive d'ici aux JOP de Paris en 2024. Il s'agissait alors de favoriser la pratique d'activités sportives et physiques au quotidien pour le plus grand nombre. Il s'agit encore aujourd'hui de mieux lutter contre la progression de la sédentarité dans la population française et de ses effets néfastes sur la santé dès le plus jeune âge.

C'est dans ce contexte que le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont lancé le programme "30 minutes d'activité physique quotidienne" à la rentrée 2020. Programme généralisé depuis septembre 2022 dans toutes les écoles primaires de France.

De plus, toujours dans le cadre de la tenue des JOP de Paris 2024, plusieurs initiatives ont été lancées au niveau national :

- la célébration de la journée olympique (le 23 juin) ;
- la mise en place et la célébration d'une journée paralympique (le 8 octobre) ;
- la mise en place d'une semaine olympique et paralympique (la « SOP »). Celle-ci est organisée chaque année depuis 2017 par le ministère chargé de l'Éducation nationale en partenariat avec le mouvement sportif français. En 2022, elle a eu lieu du 24 au 29 janvier et avait pour thème « le sport pour l'environnement et le climat ». Cette année, elle aura lieu du 3 au 8 avril et aura pour thème l'« inclusion » ;
- la labélisation « Génération 2024 » des écoles qui font l'effort de construire un projet pédagogique innovant en mettant le sport au cœur de leur stratégie éducative.

Dans le prolongement de la Journée nationale du sport scolaire d'une part et en amont de la Journée olympique, la SOP est un moment clé pour (i) éveiller les élèves aux bienfaits (à la fois physique et mentaux) d'une pratique sportive régulière et (ii) les sensibiliser aux problèmes de l'inclusion et du handicap. Elle participe également à mobiliser les parents autour de ces enjeux.

D'autre part, afin d'inciter les collectivités (régions, départements, communautés de communes, villes...) à faire exister les JOP sur leur territoire et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique, le label « Terre de jeux » a été lancé, en 2019, par Paris 2024. Une première dans l'histoire des Jeux.

Notre département s'est immédiatement porté candidat et a obtenu le label Terre de Jeux. Avec deux sites olympiques (Nanterre et Colombes), six villes traversées par le marathon, quatre sites d'entraînements et quarante-trois CPJ (centres de préparation aux jeux), le département des Hauts-de-Seine occupe ainsi une place de choix pour les JOP de Paris 2024.

La préfecture du 92 est également à l'origine d'initiatives visant à promouvoir les JOP de Paris 2024, telles que, récemment, la mise en place d'un Tour Olympique et Paralympique (le « TOP92 ») qui aura vocation à traverser l'ensemble des villes du département.

Tout comme Sceaux, les villes de Bourg la Reine et Antony, ont obtenu le label Terre de Jeux. A la différence de notre ville, elles célèbrent chaque année la SOP et ont toutes deux été retenues par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 comme Centre de Préparation aux Jeux (CPJ). Bourg la Reine célèbre en plus les journées olympiques et paralympiques.

Ces deux villes accueilleront donc des équipes olympiques et paralympiques étrangères (la Grèce et l'Allemagne pour Antony, le Japon pour Bourg-la-Reine) avec un effet positif attendu sur le rayonnement à l'international et pour le commerce local.

Malgré l'obtention de la labellisation Terre de jeux 2024, Sceaux n'a semble-t-il pas pris d'actions spécifiques en faveur d'activités liées aux JOP de 2024, comme nous l'avons constaté à la lecture du « Guide de la famille et de l'écolier 2022/23 ». Celui-ci ne comprend aucune des initiatives mis en avant par le gouvernement dans le cadre des JOP.

Proposition de Sceaux Ensemble en faveur de la promotion des pratiques sportives dans le cadre des JO 2024

Avec la SOP, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Paris 2024 dédie une semaine par an à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives.

La mise en place de la SOP, ainsi que toutes actions adéquates visant à promouvoir des activités liées aux jeux de paris 2024 (labellisation des écoles « Génération 2024 »), devrait permettre aux enseignants :

- d'utiliser le sport comme outil pédagogique dans les enseignements (sport et mathématiques par exemple) ,
- de sensibiliser aux valeurs de l'Olympisme en mobilisant les outils éducatifs et ludiques mis à disposition,
- de faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques aux élèves, en collaboration avec le mouvement sportif, organisation d'ateliers de pratique sportive,
- de faire changer le regard des plus jeunes sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des para sports et en intégrant des rencontres sportives partagées,
- d'éveiller les jeunes à l'engagement bénévole.

Des ressources et un programme d'animations et de compléments pédagogiques sont mis à disposition des enseignants et des élèves à l'occasion de cette semaine olympique et paralympique et sont accessibles sur le site éducol et la plateforme « La Grande Ecole du Sport ».

C'est pourquoi le groupe Sceaux ensemble fait le souhait que la ville renforce, au sein des écoles maternelles et primaires, les actions adéquates liées aux JOP de Paris 2024, à savoir la célébration de la journée olympique (23 juin) et de la journée paralympique (8 octobre), ainsi que la semaine olympique et paralympique (SOP).

Enfin, le groupe Sceaux ensemble souhaite que la ville accompagne les écoles qui le souhaitent pour obtenir le label « Génération 2024 » qui promeut l'activité physique et sportive notamment au travers de la mise en place effective des 30 minutes d'activité physique quotidienne.